Séance du vendredi 10 juillet 2020

Et sur ouest-france.fr / bourse

CAC 40

4970,48 points

+ 1,01 %

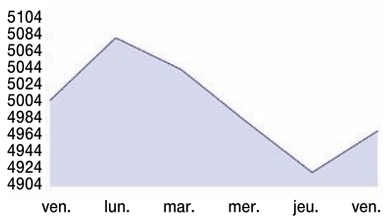

Depuis le 1er du mois + 0,70 %

Depuis le 31/12 - 16,85 %

DOW JONES (N.Y. à 18h)	25917,67 points	+ 0,82 %
NASDAQ (N.Y. à 18h)	10555,12 points	+ 0,07 %
NIKKEI (Tokyo)	22290,81 points	- 1,06 %
EUROSTOXX 50	3296,22 points	+ 1,07 %
DAX (Francfort)	12633,71 points	+ 1,15 %
SBF 120 (Paris)	3914,62 points	+ 1,03 %
Le baril de Brent à Londres	43 $	+ 1,06 %

Le marché de l'or

	Précédent	Dernier	% variation	% 31/12
Lingot	52780	50700	- 3,94	+ 15,83
Napoléon	300,1	300,3	+ 0,07	+ 15,99
Pièce 20 Dollars	1779	1750	- 1,63	+ 16,74
Pièce 10 Dollars	929,75	929,75	0,00	+ 19,20
Pièce 50 Pesos	1929,75	1922,5	- 0,38	+ 15,95
Souverain	370,1	371	+ 0,24	+ 12,77
Pièce Latine 20F	299,9	294	- 1,97	+ 15,84
Pièce 10 Florins	312,4	302	- 3,33	+ 12,73
Pièce Suisse 20F	298,9	301,8	+ 0,97	+ 17,89
Krugerrand	1695	1729	+ 2,01	+ 18,42

Changes (Fixing BCE)

	Précédent	Dernier	% variation	% 31/12
Etats-Unis USD	1,1342	1,1276	- 0,58	+ 0,84
Royaume-Uni GBP	0,8966	0,8957	- 0,09	+ 5,66
Suisse CHF	1,0634	1,0625	- 0,08	- 2,04
Suède SEK	10,397	10,398	+ 0,01	- 1,07
Canada CAD	1,5314	1,5336	+ 0,14	+ 5,57
Japon JPY	121,67	120,48	- 0,98	- 0,93

SBF 120

	Précédent	Dernier	% variation	% 31/12
Accor	23,82	24,13	+ 1,30	- 42,20
ADP	91,35	92,75	+ 1,53	- 47,33
Air France-KLM	3,976	4,026	+ 1,26	- 59,43
Air Liquide	132,2	135	+ 2,12	+ 6,97
Airbus Grp	63,22	65,45	+ 3,53	- 49,84
Akka Technologies	24,5	24,85	+ 1,43	- 58,27
Albioma	39,35	39,95	+ 1,53	+ 53,65
Ald	8,54	8,61	+ 0,82	- 37,79
Alstom	42,2	44,04	+ 4,36	+ 4,29
Alten	67,45	69,6	+ 3,19	- 38,13
Amundi	69,8	69,85	+ 0,07	- 0,07
Aperam	24,87	24,47	- 1,61	- 14,17
Arcelormittal	9,592	9,9	+ 3,21	- 36,71
Arkema	85,6	87,08	+ 1,73	- 8,05
Atos SE	77,1	77,08	- 0,03	+ 3,71
Axa	17,916	18,28	+ 2,03	- 27,20
Bic	44,12	45	+ 2,00	- 27,42
bioMerieux	127,9	126,5	- 1,10	+ 59,42
BNP Paribas	35,51	36,68	+ 3,30	- 30,57
Bollore	2,786	2,832	+ 1,65	- 27,20
Bouygues	31,79	31,89	+ 0,32	- 15,81
Bureau Veritas	19,18	19,545	+ 1,90	- 15,97
Cap Gemini	104,25	104,25	-	- 4,27
Carrefour	13,24	13,47	+ 1,74	- 9,90
Casino Guichard	29,54	29,55	+ 0,03	- 29,14
CGG	0,931	0,922	- 0,90	- 68,14
CNP Assurances	10,36	10,78	+ 4,05	- 39,20
Coface	6,19	6,32	+ 2,10	- 42,39
Covivio	64,05	65,65	+ 2,50	- 35,13
Credit Agricole	8,556	8,852	+ 3,46	- 31,51
Danone	59,76	60,64	+ 1,47	- 17,94
Dassault-Aviation	814,5	827	+ 1,54	- 29,32
Dassault Systemes	157,4	156,3	- 0,70	+ 6,65
DBV Technologies	7,55	7,525	- 0,33	- 61,67
Edenred	40,9	41,5	+ 1,47	- 9,98
EDF	9,052	9,242	+ 2,10	- 6,91
Eiffage	78,02	79,36	+ 1,72	- 22,20
Elior	5,08	5,105	+ 0,49	- 61,03
Elis	10,33	10,53	+ 1,94	- 43,08
Engie	10,8	10,93	+ 1,20	- 24,10
Eramet	31,71	30,55	- 3,66	- 33,36
EssilorLuxottica	117,2	116,95	- 0,21	- 13,88
Eurazeo	44,42	45,08	+ 1,49	- 26,10
Eurofins Scient.	549,2	536	- 2,40	+ 8,46
Euronext	92,8	91,5	- 1,40	+ 25,95
Europcar Mobility*	2,08	2,014	- 3,17	- 53,53
Eutelsat Com.	8,168	8,228	+ 0,74	- 43,22
Faurecia	33,56	34,55	+ 2,95	- 28,07
FDJ	27,28	27,41	+ 0,48	+ 15,05
Fnac Darty	36,54	37,18	+ 1,75	- 29,58
Gecina	106,7	107,8	+ 1,03	- 32,46
Genfit	4,72	4,72	-	- 73,26
Getlink	13,28	13,39	+ 0,83	- 13,67
GTT	70,35	72,3	+ 2,77	- 15,34
Hermes intl	766,4	770	+ 0,47	+ 15,58
Icade	59,1	60,6	+ 2,54	- 37,56
Iliad	178,15	175,95	- 1,24	+ 52,27
Imerys	29,3	29,54	+ 0,82	- 21,60
Ingenico Group	141,8	142,5	+ 0,49	+ 47,21
Ipsen	77,75	79,65	+ 2,44	+ 0,82
Ipsos	22,2	22,4	+ 0,90	- 22,63
JC Decaux	15,7	15,51	- 1,21	- 43,56
Kering	498,4	499,75	+ 0,27	- 14,60
Klepierre	15,995	16,165	+ 1,06	- 52,25
Korian	32,18	31,6	- 1,80	- 24,62
Lagardere	13,55	13,39	- 1,18	- 31,09
Legrand	68,36	68,54	+ 0,26	- 5,64
L'Oreal	286,7	288,6	+ 0,66	+ 9,32
LVMH	400,95	400,7	- 0,06	- 3,26
M6-Metropole TV	9,8	9,93	+ 1,33	- 40,82
Maison du Monde	11,43	11,65	+ 1,93	- 10,18
Mercialys	7,085	7,155	+ 0,99	- 41,97
Michelin	91,2	93,36	+ 2,37	- 14,43
Natixis	2,28	2,368	+ 3,86	- 40,17
Neoen	38,7	39	+ 0,78	+ 26,21
Nexans	41,42	42,06	+ 1,55	- 3,29
Nexity	27,72	28,28	+ 2,02	- 36,85
Orange	10,405	10,495	+ 0,87	- 20,01
Orpea	100,75	100,05	- 0,70	- 12,47
Pernod Ricard	140,5	141,3	+ 0,57	- 11,36
Peugeot	13,715	14,04	+ 2,37	- 34,08
Plastic Omn.	17,99	18,34	+ 1,95	- 26,35
Publicis Groupe	26,9	26,81	- 0,34	- 33,57
Remy Cointreau	127,4	125,2	- 1,73	+ 14,34
Renault	21,6	22,415	+ 3,77	- 46,86
Rexel	10,315	10,495	+ 1,75	- 11,40
Robertet S.A.	972	966	- 0,62	+ 4,66
Rothschild & Co	22	22	-	- 14,06
Rubis	40,6	40,88	+ 0,69	- 25,33
Safran	88,28	88,92	+ 0,73	- 35,40
Saint-Gobain	31,5	32,06	+ 1,78	- 12,16
Sanofi	89,18	88,92	- 0,29	- 0,78
Sartorius Stedim	240,8	238,4	- 1,00	+ 61,41
Schneider Electric	95,9	96,86	+ 1,00	+ 5,86
Scor Se	23,54	23,84	+ 1,27	- 36,29
Seb	144,5	143	- 1,04	+ 8,01
SES	5,832	6,3	+ 8,03	- 49,60
Societe Generale	14,632	15,13	+ 3,40	- 51,22
Sodexo	59,54	62,48	+ 4,94	- 40,86
Soitec Regr.	103,6	105,6	+ 1,93	+ 12,70
Solvay SA	69,84	70,84	+ 1,43	- 31,42
Sopra Steria Group	114,3	117,3	+ 2,63	- 18,26
Spie	12,99	13,07	+ 0,62	- 28,03
STMicroelectr.	24,12	25,36	+ 5,14	+ 5,80
Suez	10,415	10,655	+ 2,30	- 20,99
Tarkett	9,445	9,66	+ 2,28	- 32,92
Technipfmc	6,148	6,156	+ 0,13	- 67,45
Teleperformance	223,5	225,3	+ 0,81	+ 3,63
TF1	4,794	4,76	- 0,71	- 35,68
Thales	70,74	71,3	+ 0,79	- 22,94
Total	33,16	33,32	+ 0,48	- 32,28
Trigano	92	91,5	- 0,54	- 2,76
Ubisoft Entertain	78,84	77,5	- 1,70	+ 25,85
Unibail-R/We	50,12	51,36	+ 2,47	- 63,48
Valeo	22,73	23,74	+ 4,44	- 24,42
Vallourec Reg	33,85	33,345	- 1,49	- 70,35
Veolia Environ.	19,275	19,555	+ 1,45	- 17,52
Vinci	79,58	80,5	+ 1,16	- 18,69
Virbac	200,5	197,2	- 1,65	- 16,62
Vivendi	23,11	23,18	+ 0,30	- 10,22
Wendel	79,7	82,7	+ 3,76	- 30,21
Worldline	76,6	77,48	+ 1,15	+ 22,69

Sélection régionale

	Précédent	Dernier	% variation	% 31/12
Beneteau	5,565	5,5	- 1,17	- 49,22
Bollore	2,786	2,832	+ 1,65	- 27,20
CRCAM 44-85	118,5	120	+ 1,27	- 25,00
CRCAM 35	101,24	98	- 3,20	- 17,63
CRCAM 56	79,81	78	- 2,27	- 23,65
CRCAM 86	105	104,02	- 0,93	- 18,73
Ekinops	6,15	5,74	- 6,67	- 13,16
Evolis	29,2	30	+ 2,74	- 4,46
Faurecia	33,56	34,55	+ 2,95	- 28,07
Financ. Odet	670	670	-	- 14,32
Fleury Michon	24,5	24,3	- 0,82	- 23,10
Fromageries Bel	290	288	- 0,69	- 7,69
Gascogne	3,14	2,84	- 9,55	- 22,83
Graines Voltz	72	70	- 2,78	+ 4,48
Guerbet S.A	33,1	32,8	- 0,91	- 20,58
Guillemot	3,66	3,64	- 0,55	+ 50,41
Herige	22,8	22,2	- 2,63	- 25,25
Lacroix	23,1	22,8	- 1,30	- 17,09
Ldc	104,5	104,5	-	-
Le Noble Age	48,6	48,8	+ 0,41	- 1,51
Manitou	15,94	15,9	- 0,25	- 25,87
Novatech Ind.	6,9	-	-	+ 15,00
Olmix	7,7	10	+ 29,87	- 23,08
Séché Environ.	36,6	36,65	+ 0,14	- 2,53
Sodifrance	16,5	-	-	-
Tipiak	62	62,5	+ 0,81	- 6,02
Ubisoft Entertain	78,84	77,5	- 1,70	+ 25,85
Valneva	4,525	4,225	- 6,63	+ 64,40
Videlio	1,76	1,79	+ 1,71	- 5,79
Visio Nerf	1,21	1,21	-	- 15,38

* Valeur n'appartenant pas au SBF 120

SMIC : **10,15** €/h (1 539,42 €/mois brut pour 35h/s)
RSA : **559,74** € / mois (personne seule)

Inflation : **+ 0,10 %** sur un an (0,00 % en avril 2020)
Plafond Sécurité sociale : **3 428** €/mois

Indice coût de la construction : **1 770** (T1 2020 : + 0,06 %
Indice de réf. des loyers : **130,57** (T1 2020 : + 0,92 % - an)

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019, 4,07 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Communauté de communes **Val d'Ille-Aubigné**

Reconstitution du bocage
(Breizh bocage 2020-2021)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Correspondant : M. Claude Jaouen, 1, La Métairie, 35520 Montreuil-le-Gast.
Objet du marché : reconstitution du bocage (Breizh bocage 2020-2021).
Type de marché : travaux.
L'avis implique un marché public.
Présentation des lots :
Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots.
Lot 1 : création de talus bas, création de talus bas à la charrue forestière.
Lot 2 : plantation, fournitures et plantation bocagères.
Lot 3 : travaux d'entretien, travaux d'entretien sur les haies récentes.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...).
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 30 juillet 2020 à 14 h 30.
Date d'envoi du présent avis : 8 juillet 2020.

La Rance AL
Groupe ActionLogement

Cancale "Les Douets Fleuris" Gr 589-01

PROCÉDURE ADAPTÉE

Suite à l'infructuosité de lots, La Rance relance une consultation pour la construction de 12 logements semi-collectifs "Les Douets Fleuris" à Cancale (35260). GR 589-01.
Le dossier de consultation est disponible sur : http://www.marches-securises.fr et chez Duplitech à Saint-Malo.
Date limite de remise des offres : mercredi 2 septembre 2020, 12 h 00.

TERRITOIRES PUBLICS

Zac Eurorennes
Création de fosses d'arbres dans le parking Sud gare

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Territoires Publics, 1, rue Geneviève-de-Gaulle-Anthonioz, CS 50726, 35207 Rennes cedex 2.
Tél. 02 99 35 15 15.
2. Procédure de passation : procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.
3. Objet du marché et lieu d'exécution : réalisation de 2 fosses d'arbres dans le plancher haut du niveau -1 du parking Sud gare de Rennes.
4. Durée du marché : la durée du marché est de 4 mois (3 mois d'exécution) à compter de la notification du marché.
Date prévisionnelle de démarrage : octobre 2020.
5. Modalités de retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation est disponible en accès libre et complet uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme Achat Public à l'adresse suivante : https://territoires.achatpublic.com
6. Lieu et conditions de remise des plis : les plis contenant les candidatures et les offres seront obligatoirement remis par voie électronique sur la plateforme : https://territoires.achatpublic.com
7. Justificatifs à produire : concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.
8. Critères pondérés de jugement des offres :
- prix : 70 %,
- valeur technique : 30 %.
9. Renseignements administratifs et techniques : les échanges s'effectueront uniquement sur la plateforme de dématérialisation Achat Public.
10. Procédure de recours :
Instance chargée des recours : TGI de Rennes, cité judiciaire, 7, rue Pierre-Abélard, 35000 Rennes.
11. Date limite de remise des plis : le lundi 14 septembre 2020 à 18 h 00.
12. Date d'envoi à la publication : le mercredi 8 juillet 2020.

Commune de **Combourg**

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une école de musique à Combourg

PROCÉDURE ADAPTÉE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de Combourg.
2. Objet du marché : mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une école de musique de Combourg.
3. Procédure de passation : procédure adaptée, conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.
4. Caractéristiques principales : mission de maitrise d'oeuvre complète au sens de l'article D.2171-4 du Code de la commande publique.
Missions complémentaires éventuelles pouvant être confiées à la maîtrise d'oeuvre : SSI, OPC.
5. Délai d'exécution : le délai global pour l'ensemble des études est estimé à 42 semaines, hors période de travaux.
Le démarrage des prestations est prévu début novembre 2020.
6. Modalités d'obtention du dossier de consultation : le dossier de consultation peut être obtenu par téléchargement sur le site internet Mégalis.
7. Critères d'attribution : voir règlement de consultation.
8. Renseignements : ville de Combourg, rue de la Mairie, BP 42, 35270 Combourg. Tél. 02 99 73 00 18. mairie@combourg.com
9. Date limite de réception des offres : mardi 8 septembre 2020 à 12 h 00.
10. Date d'envoi à la publication : jeudi 9 juillet 2020.

Communauté de communes **Brocéliande**

Travaux d'extension, restructuration et aménagement intérieur de l'Office de tourisme de Paimpont
Lot 07 : agencement
Lot 12 : enseigne et signalétique en tôle découpée

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : communauté de communes de Brocéliande, 1, rue des Korrigans, 35380 Plélan-le-Grand. Tél. 02 99 06 84 45.
Adresse internet du profil acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Objet du marché : travaux d'extension, restructuration et aménagement intérieur de l'Office de tourisme de Paimpont.
Désignation des lots concernés suite à une procédure infructueuse :
Lot 07 : agencement.
Lot 12 : enseigne et signalétique en tôle découpée.
Type de marché : travaux.
Lieu d'exécution : Paimpont (35).
Début prévisionnel des travaux : octobre 2020.
Retrait du dossier de consultation : téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur susvisé.
Numéro de référence : 2020-EXT-OTI07-12.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Type de procédure : marché à procédure adaptée (article R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique).
Date limite de réception des candidatures et des offres : mardi 15 septembre 2020 avant 12 h 00.
Délai de validité des offres : 120 jours.
Forme de transmission pour les candidatures et les offres : remise par voie électronique sur le profil acheteur.
Renseignements d'ordre technique : Bleher Architectes, rue du 6-Juin-1944, 56420 Plumelec. Tél. 02 97 42 21 44. E-mail : contact@bleher-architectes.com
Renseignements d'ordre administratif : communauté de communes de Brocéliande. Correspondant : M. Delahaye. Tél. 02 99 06 84 45.
Courriel : anthony.delahaye@cc-broceliande.bzh
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35000 Rennes. Tél. 02 23 21 28 28.
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 juillet 2020.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont

Étude captage de la Valière

PROCÉDURE ADAPTÉE

Intitulé : étude captage de la Valière : définition de l'aire d'alimentation et état des lieux de la masse d'eau vis-à-vis des pesticides.
Maître d'ouvrage : Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont, M. le Président, maison des associations, 1, rue des Écoles, Val-d'Izé.
Type de procédure : marché public passé selon la procédure adaptée en application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.
Objet : les principales missions du prestataire seront les suivantes :
- délimiter l'aire d'alimentation du captage de la Valière,
- dresser un état des lieux de la masse d'eau vis-à-vis de la pollution par les pesticides.
Durée : 15 mois (à compter de sa notification).
Obtention du dossier de consultation : disponible gratuitement par téléchargement à l'adresse du profil acheteur : https://marches.megalisbretagne.org
Critères d'attribution : offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Remise des offres : par voie dématérialisée à l'adresse du profil acheteur : https://marches.megalisbretagne.org
Date limite de réception : vendredi 4 septembre 2020 à 12 h 00.
Renseignements : par voie dématérialisée à l'adresse du profil acheteur : https://marches.megalisbretagne.org (référence «n° DCE», rubrique «poser une question»).
Date d'envoi à la publication : vendredi 10 juillet 2020.

Marchés privés

cdc habitat social | Caisse des Dépôts Groupe

Réhabilitation de 12 logements
collectifs locatifs sociaux à Couëron

RECTIFICATIF

Modification du paragraphe : date limite de réception des propositions chiffrées. Procédure adaptée.
Maître d'ouvrage : CDC Habitat social, 1, rue des Sassafras, BP 90105, 44301 Nantes cedex 3.
Objet du contrat : résidence Paul Bert, réf. 0840B N0, 44 Couëron, réhabilitation de 12 logements collectifs locatifs sociaux.
Date limite de réception des propositions chiffrées : 27 août 2020 à 12 h 00.

Bon à savoir

Les sigles de l'urbanisme

ABF : Architecte des bâtiments de France
AFR : Association foncière de remembrement
AFU : Association foncière urbaine
APL : Aide personnalisée au logement
BOAMP : Bulletin officiel des annonces des marchés publics
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CC : cartes communales
CLH : commission locale de l'habitat
COS : Coefficient d'occupation des sols
CU : Certificat d'urbanisme
DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer.
DGE : Dotation globale d'équipement
DIA : Déclaration d'intention d'aliéner
DPU : Droit de préemption urbain
DSU : Dotation de solidarité urbaine
DUP : Déclaration d'utilité publique
HLM : Habitation à loyer modéré
LOF : Loi d'orientation foncière
PALULOS : Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et d'occupation sociale
PLD : Plafond légal de densité
PLH : Programme local de l'habitat
PLU : Plan local d'urbanisme
POS : Plan d'occupation des sols
RNU : Règlement national d'urbanisme
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SHOB : Surface hors-œuvre brute
SHON : Surface hors-œuvre nette
SRU : Solidarité et renouvellements urbains
TFB : Taxe sur le foncier bâti
TFNB : Taxe sur le foncier non bâti
TLE : Taxe locale d'équipement
ZA : Zone d'activités
ZAC : Zone d'aménagement concerté
ZAD : Zone d'aménagement différé
ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
ZUS : Zone urbaine sensible

Avis administratifs

Actualisation de la zone de préemption environnementale sur le territoire de Guignen

AVIS

Conforter la maîtrise foncière sur les sites majeurs en vue d'une gestion cohérente et efficace est l'un des axes stratégiques du schéma départemental des espaces naturels sensibles.
Pour conforter son action foncière et conformément à l'article L.142-3 du Code de l'urbanisme, le département a la possibilité de mettre en place des zones de préemption. C'est dans ce cadre que le département a mis sur l'ensemble du territoire départemental en concertation avec les communes, plusieurs zones de préemption représentant plus de 4 400 hectares en Ille-et-Vilaine.
Au fil des années le département a constaté quelques incohérences avec les périmètres initialement actés et l'évolution de certains documents d'urbanisme. C'est dans ce contexte que plusieurs communes ont été sollicitées pour actualiser le périmètre de la zone de préemption environnementale.
Par délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2020, la commune de Guignen a approuvé le périmètre proposé par le département. De même, les membres de la commission permanente du Conseil départemental réunis le 22 juin 2020 ont acté ce périmètre.
Les plans de délimitation s'y rapportant sont consultables en mairie de Guignen ainsi qu'au département d'Ille-et-Vilaine.

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du 8 juillet 2020, la préfète d'Ille-et-Vilaine informe les habitants de Baulon, Loutehel, Maxent, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial et Val-d'Anast, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par le Gaec de la Ridelais en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'augmentation de l'effectif de vaches laitières, situé au lieu-dit «La Ridelais» à Maxent.
Le dossier est consultable du 6 août 2020 (9 h 00) au 3 septembre 2020 (12 h 00) :
- en mairie de Maxent, aux jours et heures suivants, susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire : du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe
Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :
- à la mairie de Maxent, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : «consultation du public - Gaec de la Ridelais»).
À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra à la préfète avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Projet de désaffectation de deux chemins communaux cadastrés section AE nº 345 et section AY nº 332, Landes de Beaugé, Sévailles 2 Liffré

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 16 juin 2020, le maire de Liffré a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la désaffectation de deux chemins ruraux respectivement cadastrés section AE nº 345 et section AY nº 332 d'une surface totale de 7 489 m2 en vue de leur cession à Liffré Cormier Communauté pour permettre le développement d'un nouveau secteur d'activités.
L'enquête se déroule du mercredi 8 juillet 2020, 9 h 00 au jeudi 23 juillet 2020, 12 h 15.
Le dossier d'enquête est mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, à l'accueil de la mairie, rue de Fougères, 35340 Liffré, qui peut en prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 ainsi que le samedi de 9 h 30 à 12 h 30. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : www.ville-liffre.fr
À cet effet, Mme Annick Liverneaux, ingénieur territorial en retraite a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.
Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera la permanence suivante :
- le jeudi 23 juillet 2020 de 9 h 15 à 12 h 15.
Les observations peuvent également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Liffré, hôtel de ville, rue de Fougères, 35340 Liffré, à l'attention de Mme le Commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse : urbanisme@ville-liffre.fr en indiquant en objet «enquête publique Sévailles 2 - observations».
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Liffré pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet : www.ville-liffre.fr
À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération la désaffectation des emprises concernées par l'enquête. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ces documents en vue de leur approbation.
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Liffré (hôtel de ville, rue de Fougères, 35340 Liffré).

Vie des sociétés

CARCREFF
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
19 A, rue de Chatillon - CS 26535
35065 RENNES CEDEX

LE PIED DE NEZ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 71 000 euros
Siège social : 98, allée Saint-Hélier
35000 RENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Rennes du 9 juillet 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée : Le Pied de Nez», au capital de 71 000 euros dont le siège social est situé 98, allée Saint-Hélier, 35000 Rennes et ayant pour objet, directement ou indirectement, en France ou hors de France, l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie traditionnelle, snack, crêperie, sur place et à emporter, bistrots, bar, cafés, débits de boissons, de toute nature et de toute catégorie, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS de Rennes, et dont les gérants sont M. Rodolphe Robial, demeurant 98, allée Saint-Hélier, 35000 Rennes, et M. Simon Bernard, demeurant 98, allée Saint-Hélier, 35000 Rennes. Pour immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Les Gérants.

CABINET CARCREFF
Société d'avocats
19A, rue de Châtillon, CS 26535
35065 RENNES cedex

«BE AVENER»

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10, rue de Rennes
35290 QUEDILLAC
884 249 715 RCS Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décisions unanimes en date du 29 juin 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 10, rue de Rennes, 35290 Quedillac au 4 à 8, rue de Rennes, 35290 Quedillac, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis
Le Président.

CABINET CARCREFF
Société d'avocats
19A, rue de Châtillon, CS 26535
35065 RENNES cedex

AVIS DE LOCATION-GÉRANCE MISE EN ACTIVITÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint-Méen-le-Grand (35) du 26 juin 2020, la société «Relais de La Rance», SARL au capital de 8 000 euros, dont le siège est situé 6, rue de Rennes, 35290 Quedillac, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 350 024 303, a donné en location gérance à la société «Be Avener», SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social se situe 10, rue de Rennes, 35290 Quedillac, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 884 249 715, un fonds de commerce de «café, restaurant, hôtel, plats cuisinés à emporter» sis et exploité 4 à 10, rue de Rennes, 35290 Quedillac, pour une durée de 18 mois à compter du 29 juin 2020 à 0 h 00, pour se terminer le 29 décembre 2021.
Mention sera faite au RCS du locataire-gérant.
Mention sera faite au RCS du loueur.

Pour avis
Le Président.

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse